



**LYCEE EUGENE IONESCO**  
152 avenue de Verdun  
92130 ISSY LES MOULINEAUX  
☎ 01 41 46 12 90



✉ 0922397f@ac-versailles.fr

## Protocole sanitaire rentrée 2020

Le présent protocole a été élaboré à partir des consignes ministérielles en date du 21 juillet 2020 relatives à la réouverture et au fonctionnement des collèges et des lycées et réactualisé à la date du 26 août 2020 à réception des éléments transmis par le MEN.

Il vise à répondre de manière efficace à la crise sanitaire liée au COVID-19 au sein du lycée. Pour ce faire, il détaille les mesures locales prises par l'établissement afin de garantir à chacun une sécurité sanitaire optimale.

Le protocole sanitaire s'impose à toutes personnes fréquentant le lycée quel que soit son statut, y compris les intervenants extérieurs. Il s'impose à l'intérieur de l'établissement mais également en dehors, notamment lors de sorties scolaires, des activités sportives et culturelles et aux abords de l'établissement.

Les familles jouent un rôle essentiel dans la mise en place du protocole sanitaire : elles fournissent les masques aux élèves et elles s'assurent de leur état de santé avant de les faire accéder au lycée notamment grâce à la prise de température quotidienne. Il est demandé aux élèves de ne pas se présenter au lycée s'ils ont une température supérieure à 38°C ou plus ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid -19.

Le non-respect du présent protocole pourra donner lieu à des mesures disciplinaires.

Chaque usager a la responsabilité d'en prendre connaissance.

# 1- L'application des gestes barrières

## Le lavage des mains

Le lavage des mains est obligatoire à l'entrée du lycée et avant le passage à la restauration scolaire grâce aux distributeurs de mousse hydroalcoolique installés dans le hall et à l'entrée de la cantine. Il pourra être aussi fréquent que nécessaire grâce aux distributeurs placés dans tous les couloirs du lycée.

## Le port du masque

Le port du masque est obligatoire pour tous et partout, à l'exception du réfectoire et des espaces extérieurs. Il doit être changé toutes les quatre heures et peut être suspendu ou plié proprement dans une poche prévu à cet effet avant d'être réutilisé.

Le lycée a commencé à fournir deux masques grand public par personnel de l'Education Nationale. Cette dotation sera complétée afin que chaque personnel de l'Education Nationale dispose de quatre masques réutilisables.

Les élèves seront dotés à titre exceptionnel d'un masque grand public par personne, éventuellement complété en cas de dotation par la Région. Le lycée dispose également d'un stock de masques jetables en cas de perte/d'oubli/de détérioration du masque par un usager. Un projet de dotation complémentaire des élèves boursiers est à l'étude.

La Région a fourni un stock de masques jetables pour les agents territoriaux couvrant le port du masque sur le lieu de travail et dans les transports en commun.

## Le maintien de la distanciation physique

La distanciation physique de plus d'un mètre n'est plus obligatoire dès lors qu'elle ne peut pas être maintenue. Plusieurs aménagements ont cependant été réalisés au sein de l'établissement afin de la faciliter :

- Aménagement des salles de cours afin de garantir un espacement maximal des élèves entre eux ainsi qu'avec l'enseignant.
- Aménagement de la circulation dans les couloirs afin d'éviter le croisement des élèves dans les espaces étroits.
- Interdiction des rassemblements aux abords de l'établissement.

Il est également proposé aux professeurs de réaliser un plan de classe unique que les élèves réutiliseront, dans la mesure du possible, dans tous les cours. De même, les enseignants ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de faire cours dans des espaces « alternatifs » dans le lycée (cours, salle polyvalente, ...) ou à l'extérieur (parcs, ...).

## La restauration scolaire

Au sein de la restauration scolaire, le port du masque sera obligatoire pour toutes circulations au sein du réfectoire et de la ligne de self. Le nombre de places a été diminué pour permettre plus d'espace entre les élèves. Ils seront également placés par groupe selon l'ordre de passage prévu par la vie scolaire afin de limiter le brassage inter-groupes.

## 2- Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel

En complément du nettoyage quotidien, l'équipe d'entretien procédera :

- à la désinfection des surfaces touchées au moins une fois par jour
- à la désinfection des sanitaires au moins une fois par jour
- à la désinfection du restaurant scolaire après chaque service

Les enseignants s'assureront d'aérer les salles de cours à chaque intercour et de faire courir les fenêtres ouvertes si la météo le permet. Le partage de matériel est également autorisé en groupe restreint, mais à éviter.

## 3- La formation, l'information et la communication

La formation de l'ensemble des personnels aux gestes barrières a été faite à la fin de l'année scolaire 2019/20 avec Mme Berger. Il est toujours possible de se référer aux documents utilisés pour ces formations.

L'information collective se fera via l'affichage à l'intérieur et à l'extérieur du lycée et via Pronote. L'information des personnels se fera via les instances officielles et les boîtes mails académiques. L'information des élèves et plus largement des familles se fera via le professeur principal et Pronote, ainsi que par les représentants des parents d'élèves.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, le protocole sanitaire sera publié sur le site du lycée et sera affiché devant le lycée.